

COMPTE RENDU DE LA 3^{ème} SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2020

Le 23 juin 2020 sur convocation régulière du Maire en date du 17 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni salle Polyvalente, avenue des acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18 h 30,

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, GUILLEMET Jean-Louis, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITE Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLEMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAZAAL Zahia, YAYLA Melek, LAKHDER Nadia, GAUDARD Stéphanie, COENART Séverine, LOYSEAU David, NUNHOLD Jacinthe, DESPUJOLS Benoit, BOUDJEKADA Ismaël, DRIANO Christian

Les conseillers excusés sont :

DZIERZYNSKI Aurélie	pouvoir à	CHARITE Pierre
SAUNIER Fanny	pouvoir à	BESANCON Colette
VIEILLE Laurent	pouvoir à	BOUDJEKADA Ismaël

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur BOUDJEKADA Ismaël est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

I – Approbation compte rendu du conseil municipal du 9 juin 2020

Monsieur le Maire :

Demande de bien vouloir approuver le compte rendu du conseil municipal du 9 juin 2020.

Monsieur BOUDJEKADA :

- Informe qu'il vote contre ce compte rendu dans la mesure où l'exposé des propos n'est pas exactement conforme aux discours tenus lors de la séance du conseil municipal.

Demande à ce que le compte rendu soit désormais soumis à l'opposition avant sa diffusion.

Dénonce le journal local qui a étiqueté ses interventions lors du précédent conseil municipal « d'indigestes ». L'information portée par ce journal ne pose donc aucune neutralité et il est demandé à Monsieur le Maire de bien vouloir intervenir.

Les interventions qui ne figurent pas au compte rendu sont les suivantes :

- Au rapport 3 relatif à la délégation assignée aux adjoints :
 - o Monsieur le Maire fait remarquer à Monsieur BOUDJEKADA que l'écologie est bien présente et dépendra du portefeuille de Monsieur DALON. De plus, le développement économique dispose bien d'une commission et les commerçants ne sont pas oubliés. Monsieur BOUDJEKADA estime que l'urgence climatique mérite une délégation indépendante à défaut de deux délégations identiques qui sont les affaires sociales et la cohésion sociale. Il rappelle à Monsieur le Maire qu'il lui a demandé d'être pointilleux et qu'il aimerait que lui-même le soit. Rajoute qu'il parlait d'un adjoint chargé des commerces de proximité, au regard de la crise économique qui suivra la crise sanitaire.
- A précisé également, concernant la tribune accordée à l'opposition, que les élus sont responsables de leurs publications et que, en aucun cas, le Maire ne peut modifier cette tribune.
- Concernant les taux d'indemnisation des élus : pointait la mauvaise foi du Maire qui ne veut pas reconnaître une augmentation déguisée. Estime qu'après avoir augmenté la fiscalité, la moindre des choses aurait été d'ajuster ces taux pour percevoir une rémunération identique au mandat passé.
- Monsieur le Maire a répondu aux interventions de Monsieur BOUDJEKADA qu'il pensait que « les échanges au sein du conseil municipal seraient constructifs mais si cela continue, ça ira très mal ».
- Sur l'approbation de la convention de transfert des équipements de communs du lotissement rue du stade, Monsieur DALON a répondu à Monsieur BOUDJEKADA « vous avez raison, nous allons retourner vivre dans des huttes ». Monsieur BOUDJEKADA a répondu « vous avez un véritable problème avec la modernité ».

Ajoute que le temps perdu en début de séance pour faire remarquer les désaccords quant à la rédaction de ce compte rendu ne sera plus à l'avenir si l'opposition est bien associée à la validation du compte rendu avant sa diffusion.

Monsieur le Maire :

- Ne souhaite pas faire de commentaire concernant la presse.
- Informe que le compte rendu ne peut pas tout retranscrire à la virgule près, il s'agit de l'exposé des débats dans les grandes lignes et les grandes idées. Il n'apparaît pas possible de soumettre le compte rendu à l'opposition avant sa diffusion dans la mesure où il doit être fait dans les délais légaux. Il faut accepter que les grandes idées soient bien exposées.

Monsieur DRIANO :

- Trouve que les propos de Monsieur BOUDJEKADA sont très bien rapportés et souhaite intervenir suite aux propos de Monsieur BOUDJEKADA lors du précédent conseil municipal :

« Je voudrais revenir sur un sujet abordé au dernier conseil municipal de Grand Charmont du 9 juin 2020, par Monsieur BOUDJEKADA sur le plan de circulation Chemin de la Prairie lieu de mon domicile. Malheureusement rien de passionnant. J'ai été surpris et amusé par la façon dont Monsieur BOUDJEKADA se passionne et aborde les problèmes de voirie quitte à lui-même prendre des sens interdits et se retrouver dans une impasse.

Pour rappel, il s'agit de travaux de voirie dans la rue où je suis domicilié. L'enrobé a été refait comme celui de la rue du stade ainsi que des tracés, etc.... Rien de plus banal. Pendant la durée des travaux les habitants du quartier ont été empêchés de passer par le chemin de la prairie excepté les habitants domiciliés aux N°1, 2 et 3. Une fois les travaux terminés, la voie a été réouverte avec des travaux futurs qui devraient améliorer la sécurité. L'accès à cette voie a été présenté et discuté le vendredi 5 juin dans une réunion avec des riverains et organisée par le maire et son adjoint. Étaient présentes six personnes habitants Chemin de la Prairie et une allée des Chézeaux. Des souhaits ont été évoqués par les riverains présents, nous verrons s'ils seront réalisés.

Cela m'a valu pendant le dernier conseil, et à lire dans le compte rendu une intervention de Monsieur BOUDJEKADA assez délirante :

« Les seuls avantages de cette mesure discutée en catimini sont Monsieur DRIANO et ses voisins peu nombreux. Les électeurs constateront durant ce mandat que les défenseurs des ouvriers et des petites gens ne sont pas ceux qui prétendent l'être. Nous constatons des accointances douteuses entre vous-même (le maire) et Monsieur DRIANO n'en déplaise, ainsi que la grande difficulté de notre Christian local à se positionner sur des décisions douteuses allant jusqu'à vous trouver des circonstances atténuantes concernant l'augmentation de la fiscalité locale. Madame Natalie Arthaud appréciera certainement ces méthodes comparables aux excès de zèle d'une classe bourgeoise que vous êtes sensé combattre cher Christian. Y a-t-il eu un accord tacite entre vous deux durant la campagne, je vous le demande Mr le maire ? »

La méconnaissance flagrante du sujet abordé est stupéfiante et la série d'allusions et de jugements est malsaine. « Petites discussions, catimini, accointance douteuses, mélange de la circulation voiture et fiscalité locale, accord tacite avec le maire ». Bref tout cela sent mauvais, Monsieur BOUDJEKADA le procédé fait de jugement, d'allusions dénote de votre part un esprit manœuvrier et malsain.

Vous avez à votre compte trois réunions de conseil municipal, je sais que la valeur n'attend pas le nombre des années, mais quand même, moi j'ai fait deux mandats de six ans à Montbéliard élu lutte ouvrière face au RPR à l'époque Louis SOUVET ancien chef du personnel chez Peugeot où j'étais moi-même délégué du

personnel et depuis un mandat à Grand- Charmont et un deuxième qui vient de s'engager.

Faites le compte, je ne suis pas un perdreau de l'année.

Au fond vous me paraissez être un petit aventurier qui fait de la politique politicienne un métier.

Je souhaite me tromper. »

- Vote pour l'approbation du compte rendu qui paraît conforme à ce qui a été dit. Tout n'est bien sûr pas retranscrit mais il n'y a pas matière à contester le fond de la rédaction.

Monsieur BOUDJEKADA :

- Répond : « Si la valeur n'attend pas le nombre des années, plus on avance dans l'âge et plus on n'avance pas forcément dans la sagesse. Affirme être en droit de réclamer des comptes sur l'action de Lutte Ouvrière et demande à Monsieur DRIANO de remplir son rôle en se positionnant clairement à défaut de trouver des circonstances atténuantes sur tout, contrairement à la ligne qu'il devrait défendre, en cohérence. Je ne souhaite pas réagir au jugement de valeur mais remarque que la discussion en catimini que n'ait la majorité a été rendue publique par Monsieur DRIANO et dénonce un mensonge inacceptable. Je rendrai les éléments publics. »

Monsieur le Maire :

- A reçu les riverains mais pas tous les habitants du quartier comme cela a été demandé.

**Vote : 25 Pour
 4 Contre**

II. Approbation du Compte de Gestion 2019

Monsieur GRILLON :

La Trésorière comptable a établi le Compte de Gestion de l'exercice 2019 qui retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par la ville de Grand-Charmont au cours de l'exercice 2019. Ce compte de gestion est conforme au compte administratif qui sera soumis à approbation ensuite.

Il apparaît les résultats suivants :

Résultats de l'exercice 2019	Excédent	Déficit
Fonctionnement	735 796.60 €	
Investissement	168 185.43 €	
Solde global	903 982.03 €	

En intégrant les résultats de l'exercice 2018, les résultats globaux se présentent comme suit :

Résultats globaux au 31.12.2019	Excédent	Déficit
Fonctionnement	1 172 071.63 €	
Investissement		72 599.86 €
Solde global	1 099 471.77 €	

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice comptable 2019, et récapitulées ci-dessus **(dont les résultats, en tenant compte des restes à réaliser, seront repris au B.P. 2020)**, déclare que le compte de gestion dressé par le Trésorière pour l'exercice 2019 n'appelle aucune observation, ni réserve.

- Demande de bien vouloir se prononcer.

Monsieur DESPUJOLS :

- Souhaite s'abstenir sur ce rapport car il n'était pas membre du conseil municipal lors du précédent exercice. De plus, les élus de l'opposition ont étudié tous ces points pendant la campagne électorale et ils ne se considèrent pas en phase avec les décisions prises et ce qui a été réalisé.

**Vote : 24 Pour
 5 Abstentions**

III. Approbation du Compte Administratif

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle pour la présentation du Compte Administratif et ne prend pas part au vote.

Monsieur GRILLON :

- Soumet à l'adoption du conseil municipal, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et opération par opération pour la section d'investissement, du compte administratif de l'exercice 2019, conforme au compte de gestion de Madame le Receveur Municipal et arrêté comme suit :

	Mandats et titres Emis	Résultat reporté N – 1	Cumul section	Restes à réaliser au 31/12
Dépenses	4 961 438.38 €	0.00 €	4 961 438.38 €	0.00 €
Recettes	5 697 234.98 €	436 275.03 €	6 133 510.01 €	0.00 €

Section d'investissement :

	Mandats et titres Emis	Résultat reporté N – 1	Cumul section	Restes à réaliser au 31/12
Dépenses	1 204 204.35 €	240 785.29 €	1 444 989.64 €	755 810.00 €
Recettes	1 372 389.78 €	0.00 €	1 372 389.78 €	126 875.00

Monsieur BOUDJEKADA :

- Les membres de l'opposition ne peuvent pas valider certains choix d'autant plus qu'aucun geste fiscal n'a été fait en faveur des charmontais malgré la hausse des dotations de l'Etat.
- Remarque que des crédits continuent d'être injectés dans la vidéosurveillance alors que le dispositif n'est pas efficient. L'entreprise en charge de cette installation a coulé et cela pourrait être une porte de sortie pour permettre à la Ville d'utiliser cette somme pour un autre projet.
- Concernant les garanties d'emprunt faites par la Ville, demande si certains logements parmi ceux construits à côté de la Mairie seront réservés à la Ville et si c'est la Ville qui choisira les locataires qui pourront en bénéficier ?
- Suite à la signature de la Charte de l'élu local, l'article 3 précise que « l'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote ». Lors d'un appel au don suite à un incendie de la Croix Rouge l'année dernière la Ville a répondu à cet appel. Cependant il serait souhaitable à l'avenir que les élus qui sont membres d'entreprises ou qui ont leur conjoint membre de l'entreprise s'abstiennent par principe.

Monsieur GRILLON :

- Concernant la vidéosurveillance, la réponse a déjà été apportée en commission et les dépenses sont prévues pour la vidéosurveillance du village et l'enveloppe qui restera disponible sera affectée aux caméras dégradées des Fougères.

Monsieur BOUDJEKADA :

- Pense que les sommes d'argent correspondant aux dégradations volontaires des caméras des Fougères peuvent être récupérées auprès des auteurs des faits.

Monsieur GRILLON :

- Affirme que cela sera le cas et il sera également toujours possible d'améliorer le dispositif avec l'enveloppe disponible et permettra d'ajouter certains équipements. Certains points seront définis en liaison avec la Gendarmerie pour ajouter des caméras à des points plus judicieux afin qu'elles soient efficientes.

Madame CURIE, Directrice Générale des Services :

- Informe que les garanties d'emprunt ouvrent le droit à la Ville d'avoir des logements qui lui sont réservés. Cependant, l'attribution de ces logements passe obligatoirement en Commission d'Attribution de Logement du bailleur, sur présentation du dossier et selon les critères d'attribution des logements comme pour tout dossier présenté.

La Ville a juste la possibilité de donner un avis. Le service logement de la Ville permet de recenser les besoins des administrés et de proposer les dossiers en Commission d'Attribution Logement.

Monsieur GRILLON :

- Revient sur l'intervention de Monsieur BOUDJEKADA concernant le respect de la Charte des élus et confirme que les élus impliqués dans une association ne prennent pas part au vote lors de l'attribution de subvention ou autre pour cette association. Cette pratique se fait déjà depuis de nombreuses années.

Monsieur GUILLEMET :

- Confirme qu'en tant que Président de plusieurs associations il n'a jamais pris part au vote de subvention ou toutes autres décisions relatives à ces associations.

**Vote : 23 Pour
 5 Abstentions**

IV. Information sur les marchés publics 2019

Monsieur GRILLON :

En application de l'article 133 du Code des Marchés publics, il est nécessaire de publier la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices.

Le conseil municipal est informé, sur la base d'un tableau récapitulatif, de la liste des marchés conclus par la collectivité au cours de l'année 2019, d'un montant supérieur ou égal à 20 000.00 € H.T.

Cette communication sera publiée sur le site internet de la Ville de Grand-Charmont.

PUBLICATION DES MARCHES

Article 133 du Code des Marchés Publics : Mairie de GRAND-CHARMONT

Article 133 : liste des marchés conclus en 2019 en application de l'arrêté du 26 décembre 2007
modifié par Arrêté du 10 mars 2009
(article 133 du code des marchés publics)

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 20 000,00 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant Total du marché conclu TTC	Sommes payées sur l'exercice
TRAVAUX DE VOIRIE 2019 et RALENTISSEMENT DE LA VITESSE - OP.0191	2019	EUROVIA	25200	27 500.00 € HT soit 33 000.00 € TTC	13 200.00 € TTC
REQUALIFICATION CMS + LES 4 THEQUES - OP.0195	2019	CLIMENT MAPVC	25403	69 942.00 € HT soit 83 930.40 € TTC	52 880.40 € TTC
REQUALIFICATION CMS + LES 4 THEQUES - OP.0195	2019	CABETE	90400	49 978.72 € HT soit 59 974.46 € TTC	20 380.77 € TTC
REQUALIFICATION CMS + LES 4 THEQUES - OP.0195	2019	STRAUBE	25750	81 528.81 € HT soit 97 834.57 € TTC	81 817.34 € TTC

MARCHES DE FOURNITURES

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant Total du marché conclu TTC	Sommes payées sur l'exercice
MARCHE DE FOURNITURES ET SERVICES					
MARCHE PASSE PAR PMA POUR LE CHAUFFAGE	2019	EDF	54001	ACHAT DE GAZ NATUREL	90 275.17 € TTC
MARCHE CHAUFFAGE R1 et P2-P3	2019	DALKIA	90008		44 118.72 € TTC

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant Total du marché conclu TTC	Sommes payées sur l'exercice
FOURNITURES DE REPAS CUISINES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE	2019 (renouvellement)	LA CUISINE D'UZEL	25462	3.43 € TTC le repas	91 140.14 € TTC
TRANSPORTS SCOLAIRES	2019	AUTOCARS MARON	25150	DpIts Ecoles/Gymase LEP : 60 € HT (66 € TTC)-DpIts Ecoles/Cité d'O-Arche-Mais-Montbéliard-Brognard : 85 € HT (93.50 € TTC) DpIt vers autre destination : 3.10 € HT (3.41 € TTC)	28 140.00 € TTC

Après lecture du tableau, le conseil municipal prend acte des marchés conclus pour l'année 2019.

V. Bilan des acquisitions et cessions 2019

Monsieur GRILLON :

Dans le cadre de l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995, modifié par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006, relative aux marchés publics et délégations de services publics, de nouvelles dispositions en matière de gestion des biens communaux ont été introduites.

Chaque année, les collectivités concernées doivent délibérer sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Ce dernier est annexé au compte administratif de la collectivité.

DELIBERATIONS VOTES AUX CONSEILS MUNICIPAUX DE 2019

I-A ACQUISITIONS

- Néant

I-B CESSIONS

DESIGNATION DU BIEN	ORIGINE DE PROPRIETE	IDENTITE ACQUEREUR	DATE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL	OBJET – MOTIF DE LA CESSION	PRIX OU ESTIMATION	DATE DE L'ACTE
Parcelles : - AD n° 334 à 360 - AD n° 362 à 363 - AD n° 365 02 ha 09 a 16 ca	Lieu dit "TIRVATIR" Grand-Charmont (site ancien hôpital)	SNC LA FONTAINE BELFORT	Délibération 585 du 5/2/2019 Délibération 612 du 28/05/2019	Permis d'aménagement Lotissement 30 lots	250 000 € H.T. 300 000 € TTC	11/10/2019
Pavillon communal Fraction Terrain 840 m2 site ancien hôpital	Lieu dit "TIRVATIR" Grand-Charmont (site ancien hôpital)	VENTE AUX ENCHERES	Délibération 623 du 25/06/2019	Pavillon inoccupé	98 847.00 € net vendeur	En cours
Parcelle AC 22 22 Sise rue des Champs Belin 70 m2	« CHAMPS BELIN »	M. ZAKOUM	Délibération 622 du 25 juin 2019	Opération immobilière	420 € H.T.	En cours
Bâtiment rue de Gascogne	Cession PMA	ENSEMBLIER DEFI	Délibération 660 du 26/11/2019	Requalification complète par l'acquéreur du bâtiment vétuste	150 000 € HT	En cours

REALISE 2019**II-A ACQUISITIONS**

DESIGNATION DU BIEN	VENDEUR	DATE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL	OBJET – MOTIF DE L'ACQUISITION	PRIX OU ESTIMATION	DATE DE L'ACTE
Fraction parcelle AC13 Lieux dits « Les champs Belin » 42 m2	Famille GIRARD	Délibération 505 du 29 MAI 2018	Dans le cadre des travaux de requalification et de sécurisation rue du Stade (THNS)	Indemnité principale : 840 € Indemnité complémentaire de cession amiable : 168 €	13/06/2019
Fraction parcelle AC12 Lieux dits « Les champs Belin » 118 m2	Famille METZGER	Délibération 533 Du 25 septembre 2018	Dans le cadre des travaux de requalification et de sécurisation rue du Stade (THNS)	Indemnité principale : 2 832 € Frais d'acquisition : 379.74 €	17/07/2019

I-B CESSIONS :

DESIGNATION DU BIEN	ORIGINE DE PROPRIETE	IDENTITE ACQUEREUR	DATE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL	OBJET – MOTIF DE LA CESSION	PRIX OU ESTIMATION	DATE DE L'ACTE
Parcelles : - AD n° 334 à 360 - AD n° 362 à 363 - AD n° 365 02 ha 09 a 16 ca	Lieu dit "TIRVATIR" Grand-Charmont (ex annexe hôpital)	SNC LA FONTAINE BELFORT	Délibération 585 du 5/2/2019 Délibération 612 du 28/05/2019	Permis d'aménagement	250 000 € H.T. 300 000 € TTC	11/10/2019

Monsieur le Maire :

- Remercie le service Comptabilité et particulièrement la Directrice pour le travail réalisé tout au long de l'année.

Vote : 25 Pour
4 Abstentions

VI. Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à l'assemblée générale de l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Montbéliard

Monsieur le Maire :

Un appel à candidature est fait en séance pour désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant à l'assemblée générale de l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Montbéliard. Le vote se fait à main levée.

Candidat titulaire : Olivier DALON

**Vote : 24 Pour
1 Abstention
4 Contre**

Candidat suppléant : Alain CLEMENT

**Vote : 28 Pour
1 Abstention**

Monsieur DALON Olivier est désigné en qualité de délégué titulaire et Monsieur CLEMENT Alain est désigné en qualité de délégué suppléant à l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Montbéliard.

VII. Désignation de deux délégués titulaires et d'un suppléant au comité syndical du Syndicat du Gaz du Pays de Montbéliard (SYGAM)

Monsieur le Maire :

Conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte du Gaz de la région de Montbéliard, chaque commune membre est représentée au Comité Syndical par 2 délégués titulaires.

En outre, ce même article prévoit également que chaque commune dispose d'un délégué suppléant avec voix délibérative (en cas d'empêchement d'un titulaire) élu dans les mêmes conditions que les délégués titulaires. Il appartient donc au Conseil Municipal de désigner deux titulaires et un suppléant, élus au scrutin secret dans les meilleurs délais afin de permettre l'installation du Comité syndical qui doit intervenir dans les 4 semaines à compter de l'élection des maires.

Un appel à candidature est fait en séance.

Candidat titulaire : Robert GRILLON

**Vote : 24 Pour
4 Abstentions
1 ne prend pas part au vote**

Candidat titulaire : Gérard BERTHON

**Vote : 24 Pour
3 Abstentions
2 Contre**

Candidat suppléant : Jean-Pierre CUGNEZ

**Vote : 28 Pour
1 Abstention**

Monsieur GRILLON Robert et Monsieur BERTHON Gérard sont élus délégués titulaires et Monsieur CUGNEZ Jean-Pierre est élu délégué suppléant au Syndicat du Gaz.

VIII. Désignation de deux délégués appelés à siéger au syndicat intercommunal de l'Union

Monsieur le Maire :

Le syndicat Intercommunal de l'Union est l'actionnaire public majoritaire de la Société d'Economie mixte, Idéha.

Idéha est une société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte qui gère un parc de plus de 3055 logements. Ce patrimoine se situe en Franche Comté, principalement dans le Pays de Montbéliard, à Héricourt, Baume-les-Dames, Arc-Les Gray et dans le Haut-Doubs.

Les collectivités locales sont associées au capital de cette Société d'économie Local à 64.04 %

La commune de Grand-Charmont doit désigner deux délégués au sein du syndicat Intercommunal de l'Union qui regroupe 31communes.

Il appartient au Conseil Municipal de désigner deux délégués, élus au scrutin secret à la majorité absolue.

Un appel à candidature est fait en séance.

Candidat : Jean-Paul MUNNIER

**Vote : 24 Pour
5 Abstentions**

Candidat : Colette BESANCON

**Vote : 24 Pour
1 Abstention
4 Contre**

Monsieur MUNNIER Jean-Paul et Madame BESANCON Colette sont élus délégués au syndicat intercommunal d'Idéha.

IX. Convention de partenariat relative à la mise en œuvre de services et ateliers multimédias

Monsieur le Maire :

La Ville de Grand-Charmont, gestionnaire de la « Maison du Puits » labellisée Espace Public Numérique travaille en partenariat depuis de nombreuses années avec d'autres EPN de l'agglomération et notamment l'EPN de Bavans géré par l'Association de Gestion des Actions Socio-Culturelles (AGASC).

Depuis 2014, le partenariat avec l'AGASC de Bavans permet, des mutualisations de compétences, d'accroître les propositions de services et de mixer les publics.

La précédente convention arrive à échéance le 30 juin 2020.

Afin de répondre aux besoins croissants de la population, notamment des publics seniors et des personnes atteintes de handicaps dans le domaine du multimédia, domaine de plus en plus étendu et devenu indispensable, tant dans l'espace privé que professionnel, la commune de Grand-Charmont a besoins de l'expertise et des compétences développées par l'Espace Public Numérique de l'association AGASC.

Deux secteurs d'intervention sont proposés par l'AGASC :

Accompagnement des animateurs de l'EPN de Grand-Charmont :

- Soutien technique et pédagogique aux projets menés par l'EPN.
- Communication et échanges entre les différents EPN

Encadrement :

- Encadrement d'ateliers et projets multimédias correspondant à un volume de 17 h 30 hebdomadaires, incluant les temps de préparation (environ 30% du temps de face à face pédagogique). Pour ce faire, l'association AGASC mobilise des animateurs ayant les compétences pour animer ces ateliers.

En retour, la Ville de Grand-Charmont s'engage à soutenir les projets proposés par le l'AGASC et mettra à disposition les moyens humains et matériels nécessaires à leurs réalisations sur le territoire de la commune. Pour la mise en œuvre de l'action, la ville de Grand-Charmont, verse une somme de 490 € par mois à l'AGASC.

La convention est établie du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020 et pourra être prolongée par tacite reconduction jusqu'au 30 juin 2021.

- Demande de bien vouloir se prononcer et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat présentée.

Monsieur GUILLEMET :

- Remarque qu'il y a une énorme demande de la part des administrés face à ces services et il est impératif de se projeter dans l'avenir pour faire face aux besoins grandissants.

Monsieur BOUDJEKADA :

- Cite : « Depuis plus de 50 ans, la volonté municipale a toujours été de développer d'une part des loisirs éducatifs de qualité et ce en complémentarité avec l'école et d'autre part, une politique sociale et familiale dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, du temps libre et de la vie sociale ». Il estime que ce préambule présenté est faux. L'équipe de la majorité n'a pas toujours donné priorité à la jeunesse et au lien social. L'accès à la culture pour tous, doit être défendu avec ferveur. Est en accord avec le dossier mais il faudra faire en sorte que les jeunes ne soient plus laissés pour compte. Il est fait référence à la suppression des locaux mis à la disposition des jeunes au foyer du Giboulon, ou encore à la suppression de Trame et des projets à destination des jeunes et des familles et de l'éviction d'une animatrice sociale.

Madame CHETTAT BENATTABOU :

- Remarque que cette intervention concerne le rapport suivant.

Monsieur BOUDJEKADA :

- Confirme que non, il s'agit bien de ce rapport.

Monsieur GUILLEMET :

- Intervient sur la question du foyer du Giboulon qui a été fermé suite à un problème d'encadrement. Il a fallu prendre cette décision car l'espace n'était pas occupé seulement par des jeunes de Grand-Charmont et cela occasionnait trop de nuisances envers le voisinage. Il va falloir également travailler sur le problème des jeunes qui se regroupent sur la place du quartier des Fougères de manière à pouvoir les encadrer et les occuper. Ce travail va être engagé avec l'Adjointe Madame CHETTAT BENATTABOU.

Monsieur BOUDJEKADA :

- Il serait possible de mettre en place un code de bonne conduite avec ces jeunes et leur faire confiance car ce sont de jeunes adultes, ils n'ont pas besoin d'encadrement.

Monsieur le Maire :

- Cette problématique fait partie de la délégation de madame CHETTAT BENATTABOU qui va travailler sur le dossier et faire des propositions, il faut lui faire confiance.

Monsieur LOYSEAU :

- Demande si des ateliers sont également organisés pendant les vacances scolaires ?

Monsieur le Maire :

- Confirme.

Vote : Unanimité

X. Convention de mise à disposition de locaux « 4 thèques »

Madame CHETTAT BENATTABOU :

Depuis plus de 50 ans, la volonté municipale a toujours été de développer d'une part, des loisirs éducatifs de qualité et ce en complémentarité avec l'école et d'autre part, une politique sociale et familiale dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, du temps libre et de la vie sociale.

Dans cette perspective, la ville de Grand-Charmont a comme axe prioritaire la mise en place et le développement d'un projet politique éducatif et social local sur toute la Commune de Grand-Charmont et prioritairement en direction des publics les plus vulnérables.

C'est à ce titre qu'elle soutient la création du projet partenarial des « 4 thèques » BIBLIOTHÈQUE LUDOTHÈQUE MÉDIATHÈQUE ARTOTHÈQUE. Ce dernier fait suite au « diagnostic partagé » réalisé en 2018 par le Centre Social des Francas du Doubs. Pour répondre à la demande des partenaires et des habitants, il est proposé d'investir la bibliothèque communale. Ce lieu permettrait de regrouper une bibliothèque, une médiathèque, une ludothèque et une artothèque afin d'offrir à la population d'entrer dans un espace commun où la culture est partout et partagée.

C'est un enjeu culturel, un axe transversal à toutes les actions du vivre ensemble, un levier d'émancipation et de participation.

Outre les partenaires utilisateurs signataires que sont , l'association départementale des Francas du Doubs, l'école élémentaire Daniel Jeanney, l'école maternelle Pierre Curie, l'Espace Public Numérique et l' Association Culturelle de Grand-Charmont, le projet est co-construit et soutenu par la Caisse d'Allocation Familiale, les bailleurs sociaux et le Conseil Citoyen.

Ses objectifs :

- Promouvoir la culture, le savoir et l'éducation par ses actions accessibles à tous ;
- Mettre en place une pédagogie qui permet l'expérimentation, l'engagement actif de la réussite ;
- Etablir des relations entre les différents publics, les partenaires et les institutions en mettant en avant les compétences de chacun
- Privilégier la place des parents en renforçant le goût à la lecture ;
- Lire, écrire, parler, s'exprimer au quotidien dans la cadre du CLAS, des ASL et du PRE, lors des vacances et le mercredi. Faire vivre les arts plastiques comme vecteur d'ouverture au monde
- Donner à VOIR par le spectacle, des découvertes d'artistes

L'objet de la présente convention est d'établir d'une part les conditions de la mise à disposition des locaux de la bibliothèque et de l'espace famille rue des Flandres, et d'autre part, les modalités de gestion et de fonctionnement desdits locaux.

- Propose, d'approuver la convention entre la Ville et les partenaires présentée en séance et d'autoriser le Maire à la signer.

Monsieur DESPUJOLS :

- Soutien ce projet et propose de tenir compte de la dimension sociale et économique qu'il apporte en se référant à des indicateurs tels que le coût par enfant par exemple en vue de comparer ce projet à ce qui est offert dans les autres communes. Il s'agit d'avoir un regard économique qui pourra permettre de progresser.
Il est certain que ce projet sera mené à bien et pourra être un exemple pour d'autres collectivités.

Monsieur GRILLON:

- Demande de proposer des indicateurs à étudier par rapport au fonctionnement ?

Monsieur BOUDJEKADA :

- Ce volet « 4 thèmes » va influencer le coût du Centre Social et veut être sûr que le coût qui sera présenté dans le diagnostic promis sera le plus juste possible.

Monsieur le Maire :

- Etant donné que Monsieur BOUDJEKADA souhaite faire une comparaison avec d'autres communes, il est donc intéressant qu'il fournisse à la Ville les informations des autres communes afin de les comparer justement aux indicateurs qu'il proposera d'étudier.

Monsieur LOYSEAU :

- Ajoute que ce programme est intéressant et multi partenariale, c'est important de le dire. La Ville peut être fière du travail réalisé sur l'ensemble du projet.

Madame GAUDARD :

- Tient à souligner que ce projet s'adresse à tous mais les écoles n'y sont pas présentes. Il faut être vigilant à ce que les écoles soient bien associées à ce projet.

Monsieur GUILLEMET :

- Affirme que toutes les écoles seront bien concernées. Il y aura une particularité pour les écoles Curie et Jeanney car elles manquent de place et n'ont plus de bibliothèque. Elles seront accueillies en journée.

Vote : Unanimité

XI. Annexe au Contrat de Ville 2015-2022 : protocole engagement renforcé et réciproque

Monsieur GUILLEMET :

- Expose :

Préambule : La politique de la Ville est une politique dérogatoire de rééquilibrage des inégalités sociales dans une approche territorialisée qui vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer la qualité de vie de leurs habitants.

La mise en œuvre de cette politique contractuelle, partenariale et territorialisée est formalisée pour chaque territoire dans un cadre unique qu'est le Contrat de Ville Unique.

Ce document cadre permet de formaliser les engagements pris par l'Etat, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice des habitants des quartiers en difficulté.

Le 14 novembre 2017 à Tourcoing, le Président de la République a appelé à une mobilisation nationale pour les quartiers et précisé le 22 mai 2018 les objectifs suivants qui sont de garantir les mêmes droits, de favoriser l'émancipation et de refaire République. A l'issue d'une concertation avec l'ensemble des acteurs au cours du premier semestre 2018, le conseil des ministres du 18 juillet 2018 a adopté une feuille de route déclinée, en 5 programmes (sécurité et prévention de la délinquance, logement et cadre de vie, renforcement du lien social, éducation et petite enfance, emploi et insertion professionnelle) et 40 mesures, reprise dans la circulaire N°6057/SG du 22 janvier 2019.

Par ailleurs et au-delà des engagements de l'Etat, cette circulaire rappelle la prorogation des Contrats de Ville Unique jusqu'en 2022, et enjoint au niveau local Préfets de Région et de Départements, garants de la mobilisation interministérielle et de l'ensemble des acteurs, à engager, avec leurs partenaires, une rénovation des Contrats de Ville Unique en vue d'intégrer les priorités gouvernementales, avant fin juillet 2019.

C'est dans ce contexte que Pays de Montbéliard Agglomération, en charge du pilotage du contrat de ville unique sur son territoire, a engagé avec l'Etat et les partenaires signataires de ce document cadre, la formalisation de la présente annexe portant protocole d'engagements renforcés réciproques pour la période 2019-2022.

LE CONTRAT DE VILLE UNIQUE DE PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION SIGNÉ EN 2015

Le Contrat de Ville Unique du Pays de Montbéliard signé en juin 2015 engage de nombreux partenaires signataires dans la réduction des écarts de développement au sein du territoire de l'agglomération, dans la restauration de l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et dans l'amélioration de la qualité de vie de leurs habitants.

Ces engagements sont formalisés autour des 4 grands piliers de la politique de la Ville : Cohésion Sociale, Cadre de vie et renouvellement urbain, Développement économique et accès à l'emploi et enfin Citoyenneté - vivre ensemble. Signé, initialement, pour une durée de 6 ans, le contrat de ville a été prorogé dans le cadre de l'amendement gouvernemental à la loi de finances 2019, portant ainsi son effectivité jusqu'en 2022.

Sur le territoire de l'agglomération du Pays de Montbéliard, 9 quartiers répartis sur 8 communes relèvent de la politique de la ville :

7 quartiers prioritaires :

- Audincourt « Champs Montants »
- Bethoncourt « Champvallou »
- Grand-Charmont « Les Fougères »
- Valentigney « Les Buis »
- Sochaux « Evoironnes ». D'intérêt régional urbain
- Montbéliard « Petite Hollande ». D'intérêt national urbain
- Montbéliard « La Chiffogne ».

2 quartiers en veille active :

- Bavans « Champerriet »
- Etupes « La Montagne »

Cette politique spécifique concerne environ 28% de la population totale de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard.

LES OBJECTIFS GENERAUX :

Recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de Ville au regard des résultats de la démarche d'évaluation à mi-parcours conduite en 2018,

- Clarifier et simplifier les objectifs communs à l'ensemble des signataires
- Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée,
- Décrire les améliorations visées en termes d'organisation, d'animation, de pilotage, de méthodes...
- Identifier les principes évaluatifs des actions conduites

LA METHODE DE CO-CONSTRUCTION DU PROTOCOLE

La co-construction du présent document découle d'un travail partenarial piloté par Pays de Montbéliard Agglomération, sur les années 2018-2019 sur la base de la méthodologie ci-dessous :

- Une démarche d'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville Unique signé en 2015
- La réalisation d'un Atlas des quartiers prioritaires par l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard
- La formalisation d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques

ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CVU DU PAYS DE MONTBELIARD POUR LA PERIODE 2019-2022

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a placé les intercommunalités en position de chefs de file sur la compétence « Politique de la Ville ».

A titre liminaire, il sera rappelé et affirmé par chaque partenaire signataire que la politique de la ville est une politique additionnelle, c'est-à-dire qu'elle vient s'ajouter et non se substituer aux politiques sectorielles de droit commun.

Ceci étant rappelé, les partenaires signataires s'engagent ainsi qu'il suit pour la période 2019/2022 du Contrat de Ville Unique du Pays de Montbéliard :

Orientation N°1 : Accompagner les familles et les enfants les plus fragiles dans la réussite des enfants.

- Cités Educatives : Suivre la mise en place de la Cité Educative sur les communes de Béthoncourt et Montbéliard.
- Programme de Réussite Educative : Mise en place de la procédure de suivi renforcé des collégiens sous le coup d'une exclusion en lien avec les PRE (Programme de Réussite Educative). Lever les freins d'accès à la santé.

Orientation N°2 : Adapter l'offre de loisir, de culture et de sport à destination des jeunes des QPV :

- MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale) Communale : animation territoriale des acteurs en vue de proposer une offre culturelle et de loisirs partenariale adaptée aux besoins des publics.
- Centre de Loisirs Sans Hébergement : Actions généralistes de prévention primaire globale (éducative, sociale, insertion professionnelle...)

Orientation N°3 : Développer des actions concrètes qui favorisent le vivre ensemble entre les quartiers et la commune et à l'échelle de l'agglomération :

- Fêtes de quartiers / animation de rue : Action de lien social.

Orientations N°4 et N°5 : Mieux mobiliser les acteurs locaux et les habitants des quartiers sur les projets de Rénovation Urbaine. Poursuivre et développer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité sur l'ensemble des quartiers.

- Diagnostics en marchant : Mise en place des diagnostics en marchant communs et spécifiques (nocturnes, marche des femmes).
- Convention GUSP (gestion Urbaine et Sociale de Proximité) et abattement TFPB (Taxe Foncière Propriétés Bâties) : Suivi du plan d'action inscrit dans la convention GUSP et TFPB

Orientations N°6 et N°7 : Mobiliser les dispositifs d'insertion et d'accès à l'emploi en direction des publics les plus éloignés de l'emploi. Favoriser la création d'activités et de service dans les quartiers

- CitésLab : Accompagnement des porteurs de création ou reprise d'activité issus des QPV (Quartier Politique de la Ville).
- Fabrique A Entreprendre : Organisation de l'offre existante sur le territoire Nord Franche Comté.
- Groupe de Solidarité Emploi : Dispositif de suivi de l'évolution de l'emploi dans les QPV de PMA.

Orientations N°8 et N°9 : Apporter une réponse au phénomène de décrochage collectif des pré-ados. Mobiliser les partenaires autour du suivi des jeunes en situation de pré délinquance / délinquance.

- Collectif de veille sociale : Instance visant à réunir les acteurs de terrain en vue de proposer une réponse adaptée au regard du diagnostic, en temps réel, de l'état (climat) du quartier.
- CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) : Comité de suivi autour de la sécurité et de la prévention de la délinquance au-delà des seuls QPV.
- Plan de prévention et de lutte contre la radicalisation : Partenaires Etat et PMA.

Orientation N°10 : Orientation transversale impliquant une démarche participative. (Re)mobiliser l'implication des habitants dans et hors des Conseils Citoyens.

- Conseils Citoyens : Favoriser l'expression et la prise en compte de la parole des habitants et leur participation au sein des instances de pilotage du CVU .Permettre la qualification et l'accompagnement des membres des Conseils Citoyens via l'appui de Trajectoires Ressources
- Maison du projet : Quartiers de la Petite Hollande (Montbéliard) et Evoironnes (Sochaux). Autour de la rénovation urbaine informer, orienter, faire remonter les questionnements des habitants...favoriser la coconstruction. Favoriser le travail de mémoire des quartiers avec les habitants.

MODALITES DE GOUVERNANCE ET D'ANIMATION

Le présent protocole permet de réaffirmer les modalités de gouvernance et d'animation du Contrat de Ville Unique de Pays de Montbéliard Agglomération autour notamment de la refonte de l'organisation de la direction de projet de Pays de Montbéliard Agglomération.

En effet, au niveau du bloc local, la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a placé les intercommunalités en position de chefs de file sur la compétence « politique de la ville ».

Le législateur a ainsi érigé la politique de la ville en compétence additionnelle intercommunale, c'est à-dire qu'elle vient s'ajouter et non se substituer aux compétences communales sectorielles de droit commun.

La compétence spécifique intercommunale politique de la ville, en ce qu'elle est additionnelle a vocation à agir en plus des compétences sectorielles de droit commun, notamment des villes et ceci, exclusivement dans les quartiers classés de la géographie prioritaire.

Réorganisation de la direction de projet autour des chefs de projets intercommunaux

La communauté d'agglomération s'est dotée d'une équipe renforcée de chefs de projets en charge d'animer la politique de la ville sur le territoire communal et intercommunal. Cette équipe assure ainsi un suivi territorial au plus près des acteurs pour le compte des communes tout en se mobilisant à l'échelle intercommunale autour des thématiques majeures inscrites dans le Contrat de Ville Unique de PMA.

Au sein du service cohésion sociale et de la Direction cohésion sociale, sports et loisirs de PMA, chaque chef de projet a pour mission :

- L'animation territoriale à l'échelle communale de la politique de la ville en lien avec les acteurs et partenaires qui se concrétise notamment dans le suivi et l'accompagnement des acteurs et la mise en œuvre effective du partenariat.
- L'animation thématique intercommunale qui consiste quant à elle en la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions conduites.

Rôle de l'Etat :

Le Préfet du Doubs est signataire du contrat de ville unique. A ce titre, il applique les directives et orientations nationales, dirige l'action des services de l'Etat et décide des attributions budgétaires. Le Sous-Préfet de Montbéliard co-préside les instances de gouvernance. Il veille à la prise en compte de la politique de la ville en faveur des habitants des quartiers du Pays de Montbéliard. Les délégués du préfet, en tant que chargé de mission, interviennent sur tous les territoires et les thématiques du contrat de ville unique du Pays de Montbéliard.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) assure les volets réglementaires, administratifs et financiers de la politique de la ville pour le département, en lien avec la sous-préfecture de Montbéliard.

Animation du Contrat de Ville Unique (PMA et Etat) :

- **Groupe de Travail Partenarial** : Instance de suivi et d'évaluation technique des engagements réciproques. Rattachés à chaque thématique, ces GTP thématiques devront permettre la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des engagements structurants validés dans le cadre du protocole. Les résultats des travaux de ces GTP seront présentés lors des comités de pilotage. Fréquence : 2 fois / an par thématique.
- **Comité de pilotage restreint** : Instance décisionnelle du Contrat de Ville Unique, le comité de pilotage restreint statue sur les propositions techniques émanant des GTP pour in fine les valider, les modifier... Fréquence : 2 fois / an
- **Conférence intercommunale politique de la ville** : Cette instance nouvellement créée visera à donner de l'information aux acteurs, à mettre en avant et à partager toutes les initiatives locales innovantes, favoriser l'interconnaissance et enfin permettre l'émergence de nouveaux projets, partenariat, orientations...Fréquence : 1 fois/an.

Important :

Même si l'intégration des représentants des conseils citoyens dans les instances de pilotage techniques et stratégiques est effective dans le Contrat de Ville Unique de PMA, il est cependant essentiel de rappeler la nécessaire prise en compte de toutes les formes de démarche participative même non organisées mais qui s'avèrent tout aussi légitimes.

- Propose d'approuver le protocole d'engagements renforcés et réciproques annexe du Contrat de Ville Unique 2015/2022.

Monsieur DRIANO :

- Intervient :

« En préambule : La politique de la ville est une politique dérogatoire de rééquilibrage des inégalités sociales dans une approche territorialisée qui vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer la qualité de vie de leurs habitants.

Ce document cadre permet de formaliser les engagements pris par l'état, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice des habitants des quartiers en difficulté. »

Pendant six pages c'est une litanie de poncifs sur la cohésion sociale, cadre de vie, renouvellement urbain, développement économique et accès à l'emploi et enfin, Citoyenneté, vivre ensemble.

Sept quartiers sont prioritaires

Audincourt « Champs Montants »

Bethoncourt « Champvallon »

Grand Charmont « les fougères »

Valentigney « Les Buis »

Sochaux « Evoironnes »

Montbéliard « Petite Hollande »

Cette politique concerne environ 28% de la population totale de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard.

En fait ces quartiers prioritaires sont depuis longtemps des quartiers qui se dégradent, habité par une population ouvrière ou sévit le chômage en fort développement et ou ne nombreux travailleurs cherchent un emploi en vain. C'est dans ces quartiers que vivent essentiellement les centaines d'ouvriers intérimaires que PSA et ses sous-traitants viennent de licencier.

L'important en France et dans les régions est ce qui se passe dans les entreprises sur les lieux de travail avec les suppressions d'emplois et les fermetures d'entreprise. Des centaines de milliers d'emplois sont en train de disparaître, les conditions d'existence de ces travailleurs sont en train d'être détruites.

La catastrophe sanitaire n'a été qu'un intermède. Au lieu des 60 milliards de dividendes prévus, les actionnaires en ont touché 40. Ceux qui ont été privés de versements sont priés d'attendre un an.

Quand on est multimillionnaire, ce n'est pas le bout du monde.

Oui c'est la crise économique et la bourgeoisie à de quoi se sentir soutenue.

- 15 milliards pour l'aéronautique
- 8 milliards pour l'automobile
- 18 pour le tourisme, l'hôtellerie, la restauration

Là où la rentabilité est compromise elle retire ses capitaux et met l'entreprise en faillite. Là où il y a moins d'activité, elle supprime des emplois, renvoie les CDD, les intérimaires, et se débarrasse des prestataires comme à Sochaux ou Mulhouse.

Même gavée de milliards par le gouvernement, la classe capitaliste sera sans pitié pour les travailleurs. Elle appauvrira toute la population laborieuse, car il ne s'agit pas seulement des salariés, mais aussi des petits commerçants, des artisans, des paysans dont les revenus dépendent des travailleurs.

Tous ces gens n'ont ni capitaux, ni cours boursiers à préserver. Ils n'ont que leur emploi et leur salaire.

Une municipalité comme Grand- Charmont, mais aussi toutes celles du Pays De Montbéliard vont subir cette situation.

La délibération que vous me proposez est du passé, la réalité d'aujourd'hui et celle de demain sera plus dure pour les travailleurs.

La cohésion sociale que vous prônez sera détruite et la lutte sociale menée par les travailleurs sera nécessaire pour des emplois, des augmentations de salaire et un contrôle ouvrier sur les agissements du grand patronat. »

Monsieur GUILLEMET :

- Est en accord avec ce propos quand on voit tout ce qu'il se passe actuellement, notamment sur le site de PSA, cela est inadmissible. Les élus doivent se mobiliser au niveau de l'Agglomération et même des communes pour éviter la catastrophe. Il faut savoir qu'aujourd'hui on remet des personnes de plus de 60 ans sur des lignes de montage en horaires de doublage. Ce n'est pas la seule entreprise mais nombreuses sont celles qui profitent aujourd'hui de ce que l'Etat met en place.
- Il faudra donc revoir ces textes et se porter force de proposition pour essayer d'améliorer et aider au maximum les habitants qui sont dans l'urgence.

Monsieur BOUDJEKADA :

- Pense qu'il ne faut pas être pessimiste. La crise traversée a fait ressortir une situation de solidarité inédite. Se trouvera à chaque fois aux côtés de tous les élus pour travailler sur la cohésion sociale pendant l'épisode qui arrive.

Monsieur le Maire :

- Est d'accord avec ce discours, la crise du Covid 19 est conséquente mais il ne faut pas douter de la capacité de l'Etat à réagir, la France est un pays fort en terme d'aide sociale, il faut lui faire confiance. De plus, il faut attendre l'intervention de l'Europe dans cette crise qui saura réagir et aider le pays à se relever.

**Vote : 28 Pour
 1 Contre**

XII. Commissions municipales et commissions consultatives : Finances

Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de la liste des personnes qui se sont inscrites en tant que membres extérieurs de la commission finances afin de constituer la commission consultative associée à la commission municipale : Finances

Lors du conseil municipal du 30 juin prochain sera présentée la liste des personnes extérieures qui se sont inscrites dans l'ensemble des autres commissions.

COMMISSION DES FINANCES

(Membres du Conseil Municipal)
Conseil Municipal)

M. MUNNIER, M. GRILLON, Mme. BESANCON,
M. CLEMENT, M. LOYSEAU, M. MENNECIER,
M. CHARLES, M. BERTHON, M. BOUDJEKADA,
M. DESPUJOLS, M. DRIANO

(Personnes extérieures au

M. GAIFFE 15 rue du Périgord
M. CHAKROUN 10 ch de source
M. OULEVEY 17 imp coquelicots
M. MONA 16 rue du stade

Suppléant : M. DALON

Suppléant opposition : M. VIEILLE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la présente composition de la commission consultative associée à la commission municipale : Finances, pour toute la durée du mandat.
- De maintenir cependant ouvertes les possibilités d'inscriptions pour les personnes extérieures.

Le Conseil, en cas d'inscriptions nouvelles, devra être à nouveau sollicité pour valider ces inscriptions.

Vote : Unanimité

XIII. Questions diverses

Monsieur le Maire :

- Informe des prochaines dates de conseils municipaux qui auront lieu le 30 juin et le 21 juillet 2020 à la salle Kauffmann.

Monsieur BOUDJEKADA :

- Concernant le sujet des remontées d'eau sur le chemin de la source, se demande si il y a eu une étude financée par la Ville pour regarder d'où vient ce problème récurrent ?

Monsieur DALON :

- Explique qu'il n'y a pas eu d'étude précise. Des travaux ont été réalisés pour drainer ce qui descendait des champs Belin. Il y a deux ans quand la source a été repérée au pied d'une maison, ce sujet a été traité mais il y a eu quand même une résurgence d'eau. Des travaux ont été terminés les jours précédents et normalement il ne devrait plus y avoir ce problème. Si toutefois il y a besoin, oui, il est possible de faire appel à des experts. Il faut espérer que la source ne ressorte pas ailleurs ce qui est imprévisible.

Monsieur BOUDJEKADA :

- Demande si les nouvelles constructions sur cette zone ne vont pas faire ressortir le problème ailleurs ?

Monsieur le Maire :

- Affirme que non.

Monsieur BOUDJEKADA :

- Demande si une invitation de la Mutualité Française est prévue en conseil municipal comme cela a été demandé lors du précédent conseil municipal ?

Monsieur le Maire :

- Attend que Monsieur BOUDJEKADA lui transmette le double du courrier envoyé à la Mutualité Française pour engager une démarche.
- Informe qu'il a demandé au Sénateur LOIGEOT un rapport au niveau départemental qui sera transmis en copie à Monsieur BOUDJEKADA dès réception.

Monsieur BOUDJEKADA :

- Informe qu'au niveau de la rue des violettes, plusieurs arbres descendent au ras du sol ce qui est dangereux pour la circulation piétonne. Demande que ce problème soit réglé.

Monsieur le Maire :

- Des courriers ont déjà été envoyés. Ce point est en cours de traitement par les services.

Séance levée à 21h05

Toutes les délibérations du conseil municipal sont consultables en mairie aux heures d'ouverture.